

Sont convoqués :

BATTAIS Magali	DEROMMELAERE Françoise	LEFEUVRE Benoît
BEAUMONT Marie-Paule	ECHELARD David	RENOU Béatrice
BLANCHARD Monique	GALLOT Jean-Paul	THOMAS Franck
BONNAUD Delphine	GERAUD Nathalie	VERNOT Pierre
BROUARD Vincent	GILLET Thomas	VOISINE Henri
CHEVALIER DU FAU Vanessa	GREGOIRE Christophe	YOU Didier
DELETRE Jean-Claude	GROSSET Corinne	

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique,

Le Lundi 24 Février 2020 à 20h30 en Mairie

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 Janvier 2020
- 2) 7.5 Subvention à l'école Saint-Maurille (article L.2311-7 du CGCT)
- 3) 7.5 Subventions : Vote des crédits scolaires, écoles Félix Pauger et St Maurille
- 4) 7.5 - Subventions aux associations caritatives 2020
- 5) 3.2 - Prix de vente HT des parcelles de la ZAC de Gagné
- 6) 3.2 Ventes foncières : ZAC de Gagné promesse de vente à Anjou Atlantique Accession (AAA)
- 7) 3.2 - Vente des logements du patrimoine de Maine-et-Loire Habitat
- 8) 8.3 – Voirie : Modification dénomination de voiries communales
- 9) 8.9 : Réseau LATULU : Avenant à la convention
- 10) 3.3 Locations : Baux pour la maison médicale
- 11) 3.2 Ventes foncières : Maison du temple, 12 rue de l'Eglise
- 12) 3.1 Acquisitions foncières : 8 rue des Landes
- 13) 7.1 Décisions budgétaires : Compte de gestion 2019 du budget principal
- 14) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte administratif 2019 du budget principal
- 15) 7.1 Décisions budgétaires : Affectation des résultats du budget principal
- 16) 7.2 Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- 17) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du budget principal primitif 2020
- 18) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte de gestion du budget annexe ZA de Vilnière 2019
- 19) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte administratif du budget annexe ZA de Vilnière 2019
- 20) 7.1 Décisions budgétaires : Affectation des résultats du budget annexe ZA de Vilnière
- 21) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du budget annexe ZA de Vilnière 2020
- 22) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte de gestion du budget annexe ZAC de La Grande Rangée 2019
- 23) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte administratif du budget annexe ZAC de La Grande Rangée 2019
- 24) 7.1 Décisions budgétaires : Affectation des résultats du budget annexe ZAC de La Grande Rangée
- 25) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du budget annexe ZAC de La Grande Rangée 2020
- 26) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte de gestion du budget annexe ZAC de Gagné 2019
- 27) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte administratif du budget annexe ZAC de Gagné 2019
- 28) 7.1 Décisions budgétaires : Affectation des résultats du budget annexe ZAC de Gagné
- 29) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du budget annexe ZAC de Gagné 2020
- 30) 9.1 Cimetière - Rétrocession d'une concession funéraire
- 31) Informations diverses

Le Maire,
Pierre VERNOT



Éléments transmis :

- Email du 28/01/2020, Réforme de la Taxe d'habitation
- Email du 11/02/2020, Financement de réhabilitations d'équipements éligibles d'assainissement non collectif eaux usées par ALM
- Email du 11/02/2020, Budget Primitif 2020 d'Angers Loire Métropole
- Email du 18/02/2020, Rapport d'activité RD Angers
- Email du 18/02/2020, Compte-rendu et présentation du point d'étape du projet Tramway
- Email du 18/02/2020, Article « Faut-il vraiment payer moins d'impôts ? »

Convocation : 14/02/2020

Affichage : 14/02/2020

C:\Users\USLLP\Documents\DRIVE\ADMIN GV2\1.2 - ASSEMBLÉES\1.2.1 - CONSEIL MUNICIPAL\Convoc et Cptes rendus\2020\02\CM 24 02 20 - Compte rendu.docx

Séance du Lundi 24 Février 2020

Compte rendu

L'an deux mille vingt, le Lundi 24 Février à 20h30, vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Lambert La Potherie s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERNOT, Maire.

Étaient présents :

Pierre VERNOT, Jean-Paul GALLOT, Corinne GROSSET, Christophe GRÉGOIRE, Thomas GILET, Henri VOISINE, Vanessa CHEVALIER DU FAU, David ECHELARD, Didier YOU, Jean-Claude DELETRE, Marie-Paule BEAUMONT, Vincent BROUARD, Monique BLANCHARD.

Absents excusés : Béatrice RENOUD donne pouvoir à Monique BLANCHARD

Françoise DEROMMELAERE donne pouvoir à Vincent BROUARD

Delphine BONNAUD donne pouvoir à Corinne GROSSET

Absents : Nathalie GERAUD, Benoît LEFEUVRE, Magali BATAIS, Franck THOMAS.

Secrétaire de séance : Jean-Paul GALLOT

.....

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 Janvier 2020

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

2) 7.5 Subvention à l'école Saint-Maurille (article L.2311-7 du CGCT)

Monsieur le Maire expose :

Depuis le 1er janvier 2006, chaque subvention d'un montant annuel supérieur à 23 000 € doit faire l'objet d'une délibération individuelle.

En application du contrat d'association passé entre l'OGEC de l'école Saint-Maurille et l'Etat, le montant maximal annuel prévu pour l'école Saint-Maurille est le suivant :

Association	Proposition 2020	Conditions d'octroi	Objet
Ecole Saint-Maurille	49 686,77€	Contrat d'association	Fonctionnement

Ce montant résulte du coût moyen d'un élève de l'école Félix Pauger en maternelle et en élémentaire. Il ne s'applique qu'aux élèves domiciliés à Saint-Lambert-La-Potherie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

3) 7.5 Subventions : Vote des crédits scolaires, écoles Félix Pauger et St Maurille

Monsieur Pierre Vernot, le Maire expose :

La commission Affaires scolaires propose d'actualiser le montant des crédits scolaires pour 2020, pour les écoles Félix Pauger et St Maurille :

	2017	2018	2019	2020
	Montant par enfant	Montant par enfant	Montant par enfant	Montant par enfant
Crédits scolaires élémentaire et maternelle	56,00 €	56,00 €	56,00	56,00 €

Le montant total est fonction des effectifs inscrits au 1er septembre 2019. L'effectif total pour l'école Saint Maurille est de 93 élèves dont 74 élèves domiciliés à Saint-Lambert-La-Potherie.

Le montant total des crédits scolaires pour 2020 est de 4 144 Euros pour l'école St Maurille.

Ces montants n'incluent pas les frais liés à l'activité piscine à Beaucouzé qui est financée séparément par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

4) 7.5 - Subventions aux associations caritatives 2020

Monsieur Pierre Vernot, le Maire expose :

Par une délibération en date du 20 novembre 2019, le CCAS propose au Conseil municipal les sept associations suivantes pour 100 € de subvention annuelle pour chaque association ci-dessous :

- Banque Alimentaire
- SOS Femmes Battues
- Secours Catholique
- Secours Populaire
- Restos du Cœur
- APTIRA (Association pour la Promotion et l'Intégration dans la Région d'Angers) : Action juridique, sociale, culturelle et formations linguistiques

Les membres du CCAS réfléchissent pour soutenir une association qui accompagne des personnes en situation de handicap.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

5) 3.2 - Prix de vente HT des parcelles de la ZAC de Gagné

Monsieur le Maire expose,

Vu l'avis des domaines reçu le 12 février 2020 indiquant que la grille de prix communiquée par la commune n'appelle pas d'observation.

La ZAC de Gagné est composée de 101 lots libres d'une superficie de 177 à 752 m².

La TVA sur marge brute appliquée sur le coût des lots sera calculée sur la base d'un taux de TVA majorée de 20% en vigueur en 2020. Si le taux de TVA était modifié par le législateur, le calcul de la TVA sur marge brute serait revu.

Je vous propose de confirmer les prix de vente HT des 101 lots libres, répertoriés dans le tableau ci-dessous. Le terrain destiné à la MAM sera vendu à un office d'HLM ou à un constructeur pour 12 000 € HT.

SAINT LAMBERT LA POTHERIE - ZAC Gagné								
Lots Libres : prix de vente HT								
N° parcelle	Surface	Prix HT de la parcelle	N° parcelle	Surface	Prix HT de la parcelle	N° parcelle	Surface	Prix HT de la parcelle
1	612	94 928,00	35	489	72 347,00	69	449	65 434,00
2	440	63 940,00	36	474	69 752,00	70	452	65 946,00
3	486	71 828,00	37	450	65 600,00	71	465	68 195,00
4	407	58 462,00	38	427	61 782,00	72	446	64 936,00
5	402	57 632,00	39	419	60 454,00	73	433	62 778,00
6	398	56 982,00	40	328	46 006,00	74	325	45 550,00
7	451	65 773,00	41	361	51 099,00	75	357	50 463,00
8	417	60 122,00	42	404	57 964,00	76	372	52 848,00
9	498	73 904,00	43	407	58 462,00	77	420	60 620,00
10	423	61 118,00	44	398	56 982,00	78	430	62 280,00
11	335	47 070,00	45	392	56 028,00	79	481	70 963,00
12	359	50 781,00	46	352	49 668,00	80	485	71 655,00
13	437	63 442,00	47	373	53 007,00	81	602	92 988,00
14	398	56 982,00	48	431	62 446,00	82	385	54 915,00
15	403	57 798,00	49	339	47 678,00	83	352	49 668,00
16	492	72 866,00	50	334	46 918,00	84	601	92 794,00
17	485	71 655,00	51	316	44 182,00	85	519	77 670,00
18	336	47 222,00	52	295	41 025,00	86	470	69 060,00
19	331	46 462,00	53	355	50 145,00	87	466	68 368,00
20	318	44 486,00	54	425	61 450,00	88	486	71 828,00
21	461	67 503,00	55	331	46 462,00	89	752	123 180,00
22	469	68 887,00	56	312	43 574,00	90	587	90 169,00
23	402	57 632,00	57	371	52 689,00	91	355	50 145,00
24	323	45 246,00	58	355	50 145,00	92	437	63 442,00
25	597	92 039,00	59	390	55 710,00	93	416	59 956,00
26	424	61 284,00	60	370	52 530,00	94	383	54 597,00
27	424	61 284,00	61	424	61 284,00	95	388	55 392,00
28	350	49 350,00	62	468	68 714,00	96	177	24 426,00
29	429	62 114,00	63	361	51 099,00	97	185	25 530,00
30	450	65 600,00	64	477	70 271,00	98	203	28 014,00
31	416	59 956,00	65	357	50 463,00	99	252	34 790,00
32	437	63 442,00	66	365	51 735,00	100	255	35 225,00
33	411	59 126,00	67	356	50 304,00	101	349	49 198,00
34	432	62 612,00	68	416	59 956,00			
Vérif	14 453	2 099 528,00	Vérif	13 122	1 877 931,00	Vérif	13 735	2 013 023,00
						Totaux	41 310	5 990 482,00

De nouvelles délibérations seront prises après l'obtention du rescrit fiscal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide les prix de vente HT de chaque lot repris dans le tableau ci-dessus,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

6) 3.2 Ventes foncières : ZAC de Gagné promesse de vente à Anjou Atlantique Accession (AAA)

Monsieur Henri VOISINE 1er adjoint, expose

Les études et les négociations entreprises depuis plusieurs années pour aménager la future ZAC de Gagné ont conduit à un projet d'accord avec le groupe Anjou Atlantique Accession pour 3 ilots (I, C1 à C3 et C4 à C8), d'une surface respective de 1 121m² (5 parcelles), de 778m² (3 parcelles) et 1 086m² (5 parcelles), sur lesquels il s'engage à construire 13 logements en accession sociale. Cet accord prévoit une acquisition au prix de 28 000€ HT par parcelle soit un prix total de 364 000€ pour ces deux ilots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte ce projet d'accord avec le groupe AAA

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce projet

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

7) 3.2 - Vente des logements du patrimoine de Maine-et-Loire Habitat

Monsieur Pierre Vernot, le Maire, expose :

Par courrier en date du 27 janvier 2020 le Directeur Général de Maine et Loire Habitat a informé notre commune que 13 logements HLM situés à saint Lambert la Potherie pourraient être proposés à la vente à ses occupants, ou ascendants, descendants.

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Constate que la commune de Saint Lambert la Potherie n'a pas encore atteint le seuil de 20% de logements HLM, **Constate** que depuis 16 ans, la commune de Saint Lambert la Potherie investit lourdement pour rattraper son retard en matière de logements HLM,

Constate que pour conserver le même taux de logements HLM, la vente de 13 logements HLM obligerait la commune à subventionner la viabilisation et la construction de 16 nouveaux logements HLM,

Décide de refuser toute vente de logement HLM situé à saint Lambert la Potherie tant que la commune de Saint Lambert la Potherie n'aura pas atteint les 20% de logements HLM.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

8) 8.3 – Voirie : Modification dénomination de voiries communales

Monsieur le Maire expose :

Je vous propose de modifier et de fusionner le chemin des Acacias, appelé actuellement CR 5 avec la rue des Acacias. La nouvelle rue des Acacias a son point d'origine à la RD105 et son extrémité à la rue des Carrières.

Nous mettons à jour notre tableau de voiries communales dans ce sens, en ajoutant les longueur et largeur du CR5 à la rue des acacias.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte d'inclure le CR 5 (chemin des Acacias) dans la rue des Acacias,

Et **autorise** le maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à son exécution.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

9) 8.9 : Réseau LATULU : Avenant à la convention

Monsieur Jean-Paul Gallot expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2018 approuvant la convention de partenariat intercommunal pour la mise en œuvre du réseau Latulu et autorisant M. le Maire à la signer,

Vu la proposition d'avenant n°1 annexée à la présente délibération,

Considérant qu'un réseau des bibliothèques a été créé en 2015,

Considérant que la convention de partenariat intercommunal pour la mise en œuvre du réseau Latulu, validée fin 2018, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de gonfler le budget animations du réseau insuffisant à l'heure actuelle en minorant le budget acquisitions, donc sans augmentation du budget global,

Considérant que la «rencontre annuelle» envisagée pour promouvoir le réseau Latulu n'apparaît pas souhaitable pour les bénévoles, et que la communication sur le réseau Latulu devra trouver d'autres formes,

Il est proposé de modifier la convention de gestion du réseau Latulu sur les points suivants :

- Article 3.2. : Remplacer la mention « Le montant forfaitaire est fixé à 0,30 € par habitant à partir de l'exercice 2019 » par « **Le montant forfaitaire est fixé à 0,25 € minimum par habitant à partir de l'exercice 2020** »
- Supprimer l'article l'article«5.2.2. Rencontre annuelle du réseau»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat intercommunal pour la mise en œuvre du réseau Latulu

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à son exécution.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

10)3.3 Locations : Baux pour la maison médicale

Monsieur le Maire expose :

Les baux professionnels pour la maison médicale sont arrivés à échéance et nous devons en mettre de nouveaux en place. Ceux-ci s'inscrivent dans la continuité de ceux établis auparavant avec les mêmes clauses, les mêmes conditions, et les mêmes loyers indexés sur les mêmes bases de l'indice national du coût des loyers pour les locaux à usage d'habitation (IRL). Seule la durée, article 1 de chaque bail, sera modifiée puisque nous l'établissons pour 9 ans reconductible tacitement une fois pour sa durée initiale.

Il y a cinq baux professionnels concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les baux de la maison médicale.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

11)3.2 Ventes foncières : Maison du temple, 12 rue de l'Eglise

Report de cette délibération à un conseil municipal ultérieur, après réception de l'avis des domaines.

.....

12)3.1 Acquisitions foncières : 8 rue des Landes

Monsieur Henri VOISINE 1er adjoint, expose

Comme vous le savez, nous avons engagé depuis plusieurs mois des négociations avec Mme You et ses fils pour acquérir une partie de leur propriété située au 8 rue des Landes afin d'y réaliser un espace séniors et une cellule commerciale en façade de la rue des Landes.

Après plusieurs rencontres, nous sommes arrivés à un projet d'accord.

La commune acquerrait :

-Pour partie la parcelle cadastrée AA 284 sur laquelle se trouve une habitation (la maison de Mme YOU) et plusieurs dépendances. L'autre logement situé sur cette parcelle (un studio en location) ne serait pas inclus dans la vente.

-Une emprise à détacher de la parcelle cadastrée AA 282 (une centaine de m², voir plan ci-joint) nécessaire à la réalisation de la voirie interne.

Le tout serait acquis au prix de 325 000€ hors frais de notaire.

Le compromis de vente prévoirait une clause de substitution au profit de l'organisme qui assurera la maîtrise d'œuvre du projet (en principe la Soclova).

Je vous propose :

-d'autoriser le maire à signer sur cette base un compromis de vente au prix de 325 000€ avec Mme You et ses fils en y incluant une clause de substitution au profit de l'organisme qui assurera la maîtrise d'œuvre du projet. La date de signature de l'acte authentique serait fixée au plus tard le 30 juin 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve cette proposition,

Et **autorise** le maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à son exécution.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

13) 7.1 Décisions budgétaires : Compte de gestion 2019 du budget principal

Monsieur David ECHELARD, adjoint aux finances, expose :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que les comptes sont exacts et justifiés,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

14) 7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte administratif 2019 du budget principal

Monsieur David ECHELARD, adjoint aux finances, expose :

Le Conseil municipal, réuni, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Pierre VERNOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

Monsieur Pierre VERNOT, Maire, quitte la salle.

Monsieur David ECHELARD propose d'adopter la délibération ci-dessous :

Le Conseil municipal :

- 1°) Donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2018		3 016 981,28	872 449,01	
Part affectée à l'investissement 2018	1 452 137,06			
Opérations 2019	1 686 675,88	2 333 544,41	2 130 596,68	2 284 162,07
Résultats d'exécution 2019		646 868,53		153 565,39
Résultat de clôture 2019		2 211 712,75	718 883,62	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

15) 7.1 Décisions budgétaires : affectation des résultats du budget principal 2019

Monsieur le Maire, expose :

Constatant que le compte administratif présente un **résultat d'exécution de fonctionnement** de

A) <u>Au titre des exercices antérieurs : (2018) :</u>	+3 016 981,28€
B) <u>Part affectée à l'investissement 2018 :</u>	- 1 452 137,06€
C) <u>Au titre de l'exercice arrêté : (2019) : (Y/C résultat par opérations d'ordre)</u>	+ 646 868,53€
D) soit un résultat à affecter (A-B+C) :	+ 2 211 712,75€
E) Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser de l'exercice 2018	- 872 449,01€
de l'exercice 2019 (Y/C résultat par opérations d'ordre)	+ 153 565,39€
soit un total de	- 718 883,62€
F) Restes à réaliser en investissement de l'exercice 2019	- 321 388,25€

Affectation obligatoire

(G) Besoins à couvrir (E+F) de l'exercice 2019	- 1 040 271,87€
(H) Restes à réaliser en recettes de l'exercice 2019	0 €
(I) Besoins à couvrir (G-H)	- 1 040 271,87€

Couverts au moyen d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2019, soit 1 040 271,87 Euros (article 1068) (G-H).

En outre, le conseil municipal décide d'affecter le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, en section de fonctionnement, soit **1 171 440,88 Euros (chapitre 002)**. (D-I)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

16) 7.2 Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Monsieur ECHELARD, adjoint aux finances, expose :

En application de notre délibération en date du 24 Janvier 2020, approuvant les orientations budgétaires de la commune pour 2020, je vous propose de valider les taux d'imposition des taxes directes locales, inchangés pour la quatrième année consécutive en 2020, comme suit :

	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux voté pour 2020
Taxe d'habitation (TH)	19,72	19,72	19,72	19,72	19,72
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	33,13	33,13	33,13	33,13	33,13
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	54,79	54,79	54,79	54,79	54,79

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur David Echelard, l'adjoint aux finances.

Pour :16	Contre :0	Abstention :0
-----------------	------------------	----------------------

18)7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte de gestion du budget annexe ZA de Vilnière 2019

Monsieur David ECHELARD, adjoint aux finances, expose :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que les comptes sont exacts et justifiés,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

19)7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte administratif du budget annexe ZA de Vilnière 2019

Monsieur David ECHELARD, adjoint aux finances expose :

Le conseil municipal, réuni, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Vernot, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Monsieur Vernot, Maire, quitte la salle.

Monsieur David ECHELARD propose d'adopter la délibération ci-dessous :

Le conseil municipal :

1°) Donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2018		451 141,77	1 095 776,18	
Opérations 2019		1 294 508,00	261 000,00	
Résultats 2019		1 294 508,00	261 000,00	
Résultat de clôture 2019		1 745 649,77	1 356 776,18	

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

20)7.1 Décisions budgétaires : Affectation des résultats du budget annexe ZA de Vilnière 2019

Monsieur David ECHELARD, adjoint aux finances, expose :

Conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux finances communales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : (2018)

- (A) Excédent (+) / Déficit (-) : + 451 141,77 €

Au titre de l'exercice arrêté : (2019)

- (B) Excédent (+) / Déficit (-) : + 1 294 508,00 €

soit un résultat à affecter (si>0)

- (C) = A + B + 1 745 649,77 €

D) Résultat d'exécution de la section d'investissement

de l'exercice 2018 - 1 095 776,18 €

de l'exercice 2019 - 261 000,00€

soit au total - 1 356 776,18 €

Le conseil municipal décide :

- d'affecter au chapitre 001 - dépenses d'investissement : - 1 356 776,18 €

- d'affecter le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, en section de fonctionnement, chapitre 002 – recettes de fonctionnement soit : + 1 745 649,77 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur l'adjoint aux finances.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

21)7.1 Décisions budgétaires : Vote du budget annexe ZA de Vilnière 2020

Le conseil municipal approuve le budget annexe de la ZA de Vilnière de 2020, tel qu'il est présenté par Monsieur David Echelard, l'adjoint aux finances :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	1 745 649,77			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	62 268,18			
75	Autres produits de gestion courante	500,00			
042	Opération d'ordre transferts entre sections	1 356 776,18			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00			
	TOTAL	3 165 194,13			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	451 641,77			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
66	Charges financières	0,00			
042	Opération d'ordre transferts entre sections	2 713 552,36			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	TOTAL	3 165 194,13			
INVESTISSEMENT RECETTES					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opération d'ordre transferts entre sections	2 713 552,36			
	TOTAL	2 713 552,36			
INVESTISSEMENT DEPENSES					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 356 776,18			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			
040	Opération d'ordre transferts entre sections	1 356 776,18			
	TOTAL	2 713 552,36			

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

22)7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte de gestion du budget annexe ZAC de la Grande Rangée 2019

Monsieur David ECHELARD, adjoint aux finances, expose :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Considérant que les comptes sont exacts et justifiés,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

23)7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte administratif du budget annexe ZAC de la Grande Rangée 2020

Monsieur David ECHELARD, adjoint aux finances, expose :

Le Conseil Municipal, réuni, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M Vernot, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Monsieur Vernot, Maire, quitte la salle.

Monsieur David ECHELARD propose d'adopter la délibération ci-dessous :

Le Conseil Municipal :

1°) Donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2018		71 953,37		
Opérations 2019	5 354,76			
Résultats 2019	5 354,76			
Résultat de clôture 2019		66 598,61		

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, 3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Le Maire ne participe pas au vote.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

24)7.1 Décisions budgétaires : Affectation des résultats du budget annexe ZAC de la Grande Rangée 2019

Monsieur David ECHELARD, adjoint aux finances, expose :

Conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux finances communales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : (2018)

(A) Excédent (+) / Déficit (-) : + 71 953,37€

Au titre de l'exercice arrêté : (2019)

(B) Excédent (+) / Déficit (-) : - 5 354,76€

soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A + B

+ 66 598,61€

(D) Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser

de l'exercice 2018

----- €

de l'exercice 2019

----- €

soit au total

----- €

Le conseil municipal décide :

- d'affecter au chapitre 001 – dépenses d'investissement :

----- €

- d'affecter le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, en section de fonctionnement, chapitre 002 – recettes de fonctionnement soit :

+ 66 598,61€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur l'adjoint aux finances.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

25)7.1 Décisions budgétaires : Vote du budget annexe ZAC de la Grande Rangée 2020

Le conseil municipal approuve le budget annexe de la ZAC de la Grande Rangée 2020, tel qu'il est présenté par l'adjoint aux finances:

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	66 598,61			
042	Opération d'ordre transferts entre sections	5 500,00			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00			
70	Ventes de terrains aménagés	0,00			
75	Autres produits de gestion courante	0,00			
76	Produits financiers	0,00			
77	Produits exceptionnels	0,00			
	TOTAL	72 098,61			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	0,00			
042	Opération d'ordre transferts entre sections	5 500,00			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00			
65	Charges de gestion courante	66 598,61			
66	Charges financières	0,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	TOTAL	72 098,61			
INVESTISSEMENT RECETTES					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00			
13	Subventions d'investissements	0,00			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opération d'ordre transferts entre sections	5 500,00			
	TOTAL	5 500,00			
INVESTISSEMENT DEPENSES					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00			
040	Opération d'ordre transferts entre sections	5 500,00			
	TOTAL	5 500,00			

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

26)7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte de gestion du budget annexe ZAC de Gagné 2019

Monsieur David ECHELARD, adjoint aux finances, expose :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Considérant que les comptes sont exacts et justifiés,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

27)7.1 Décisions budgétaires : Vote du compte administratif du budget annexe de la ZAC de Gagné 2019

Monsieur David ECHELARD, adjoints aux finances, expose :

Le conseil municipal, réuni, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Vernot, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Monsieur Vernot, Maire, quitte la salle.

Monsieur David ECHELARD propose d'adopter la délibération ci-dessous :

Le conseil municipal :

1°) Donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2018		0,63	300 508,64	
Opérations 2019	147 006,92			
Résultats 2019	147 006,92		0,00	
Résultat de clôture 2019	147 006,29		300 508,64	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

28)7.1 Décisions budgétaires : Affectation des résultats du budget annexe de la ZAC de Gagné 2019

Monsieur David ECHELARD, adjoint aux finances, expose :

Conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux finances communales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : (2018)

(A) Excédent (+) / Déficit (-) : + 0,63 €

Au titre de l'exercice arrêté : (2019)

(B) Excédent (+) / Déficit (-) : - 147 006,92€

soit un résultat à affecter (si>0)

(C) = A + B

- **147 006,29€**

(D) Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser

de l'exercice 2018

- 300 508,64 €

de l'exercice 2019

- ----- €

soit au total

- **300 508,64€**

Le conseil municipal décide :

- d'affecter au chapitre 001 – dépenses d'investissement :

- **300 508,64€**

- d'affecter le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, en section de fonctionnement, chapitre 002 –Déficit de fonctionnement reporté soit :

- **147 006,29€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de monsieur l'adjoint aux finances

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

29)7.1 Décisions budgétaires : Vote du budget annexe ZAC de Gagné 2020

Le conseil municipal approuve le budget annexe de la ZAC de Gagné 2020, tel qu'il est présenté par l'adjoint aux finances :

RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00			
042	Opération d'ordre transferts entre sections	4 330 491,36			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00			
70	Ventes de terrains aménagés	500 000,00			
75	Autres produits de gestion courante	3 056,29			
76	Produits financiers	0,00			
77	Produits exceptionnels	0,00			
	TOTAL	4 833 547,65			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
002	Déficit de fonctionnement	147 006,29			
011	Charges à caractère général	3 845 491,36			
042	Opération d'ordre transferts entre sections	831 000,00			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00			
65	Charges de gestion courante	50,00			
66	Charges financières	10 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	TOTAL	4 833 547,65			
INVESTISSEMENT RECETTES					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00			
16	Emprunt	3 800 000,00			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opération d'ordre transferts entre sections	831 000,00			
	TOTAL	4 631 000,00			
INVESTISSEMENT DEPENSES					
Chapitre	Intitulé	Montant	Pour	Contre	Abstention
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	300 508,64			
040	Opération d'ordre transferts entre sections	4 330 491,36			
	TOTAL	4 631 000,00			

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

30)9.1 Cimetière - Rétrocession d'une concession funéraire

Arrivée de Delphine Bonnaud en cours de délibération et prend part au vote.

Monsieur Henri VOISINE 1er adjoint, expose :

La rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, à la revendre notamment en raison d'un déménagement ou d'un changement de Volonté pour l'inhumation. Le titulaire de la concession peut alors la rétrocéder à la Commune.

La rétrocession de concession doit répondre à plusieurs critères, notamment :

La demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession, c'est-à-dire de celui qui a acquis la concession. Les héritiers ne peuvent procéder à une rétrocession.

La concession doit être vide de tout corps.

CONSIDERANT la demande de rétrocession présentée par le titulaire de la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Concession n° C.U.(Cave Urne) 11 située au cimetière de Saint Lambert la Potherie.
- Superficie de 50 cm² pour 1 place.
- Acquisition le 27 janvier 2015 pour une durée de 15 ans au prix de 302€

Celle-ci n'est plus utilisée depuis le 5 décembre 2019 et se trouve donc vide de toute sépulture. Le titulaire déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à la commune de Saint Lambert la Potherie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2223-13 et suivant,

Vu l'arrêté municipal en date du 27 janvier 2015 accordant au titulaire une concession pour quinze ans, répertoriée sous le numéro C.U. 11, au tarif de 302 €,

En vertu des arrêts du Conseil d'Etat « Cordier » du 30 mai 1962 et « Herail » du 11 octobre 1957, il est proposé au Conseil Municipal de rembourser la part non utilisée, à dater du 27 janvier 2020, soit exactement 10 ans. Le calcul se fera donc comme suit :

Prix d'achat 302 €

Nombre d'années non utilisées : 10

Nombre d'années totales : 15

Soit $(302 / 15) \times 10 = 201,33 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte la rétrocession de la concession funéraire n° C.U. 11 aux conditions énoncées.

Procède au remboursement auprès du titulaire et suivant le calcul ci-dessus, au prorata temporis du prix de la concession, à compter du 27 janvier 2020, soit le montant de 201,33€.

Dit que la dépense à intervenir sera prélevée sur le budget principal de l'exercice 2020, à l'imputation suivante : 026-658 -autres charges de gestions courantes.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à son exécution.

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

31) Informations diverses

- 1/ Evolution du nombre de demandeurs d'emploi à Saint Lambert la Potherie
- 2/ Depuis la transformation en communauté urbaine, Angers Loire Métropole est propriétaire des réseaux de distribution gaz de son territoire. ALM a subdélégée la DSP (Délégation de Service Public) conclue avec GrDF portant sur le périmètre de la commune de Saint Lambert la Potherie et de la commune déléguée de Saint Léger des Bois au SIEML (Syndicat Intercommunal d'Electricité du Maine et Loire)
- 3/ Budget primitif d'Angers Loire Métropole
- 4/ Réintégration des 2 classes dans les modulaires à l'école élémentaires
- 5/ Elections municipales le 15 Mars 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochains conseils publics :

Le secrétaire de séance,



Jean-Paul GALLOT

Le Maire,

Pierre VERNOT



Les conseillers :

BATTAIS Magali		DEROMMELAERE Françoise		LEFEUVRE Benoît	
BEAUMONT Marie-Paule		ECHELARD David		RENOU Béatrice	
BLANCHARD Monique		GALLOT Jean-Paul		THOMAS Franck	
BONNAUD Delphine		GERAUD Nathalie		VERNOT Pierre	
BROUARD Vincent		GILLET Thomas		VOISINE Henri	
CHEVALIER DU FAU Vanessa		GREGOIRE Christophe		YOU Didier	
DELETRE Jean-Claude		GROSSET Corinne			

